L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE ORLEANS, MERCREDI, 1ER AOUT 1855.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HARBY.
N° 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 1er AOUT.

DIVAGATIONS DE L'ABOLITIONISME.

Un journal de Buffalo, l'*Express*, qui soutient les prétentions de M. Seward et occupe un rang éminent dans la presse abolitioniste du Nord, s'est avisé récemment, dans un stupide article sur le Sud, de déclarer que le Congrès votait des millions pour favoriser l'esclavage et qu'il n'accordait rien au commerce.

Si l'*Express* s'était borné à cette simple affirmation on n'y eut pas pris garde, car la déclamation n'a aucune valeur aux yeux des hommes sensés. Mais le journal de Buffalo a voulu prouver son assertion, et il a cité des chiffres. Le Congrès, dit-il, a dépensé $23,530,000 pour l'achat de la Louisiane en 1803; $6,490,000 pour l'achat de la Floride en 1821; $32,244,000 pour faire la guerre aux Indiens de la Floride de 1834 à 1838, $5,532,000 pour ériger en territoire cette partie de la Georgie qui est devenue plus tard un Etat distinct sous le nom de Mississipi; $217,174,000 pour nous assurer la possession du Texas en faisant la guerre au Mexique; $16,000,000 pour payer de fausses réclamations au Texas et 10 millions pour l'achat de la vallée de Mesilla. Ce qui fait un total de $310.970,000.

Ces $310,970,000 auraient été, selon l'*Express*, donnés au Sud pour y soutenir l'esclavage. Un autre journal de New-York fait ressortir en quelques lignes la puérile niaiserie de l'assertion si imprudemment hasardée par l'organe de M. Seward.

Les Etats-Unis ont donné, il est vrai, $23,530,000 pour la Louisiane. Mais la Louisiane de 1803, appartenant à la France qui nous l'a cédée, n'était pas la Louisiane de nos jours. Elle comprenait la plus grande partie de l'Ouest! Elle s'étendait depuis les bouches du Mississipi jusqu'à ses sources! Prétendra-t-on que cette acquisition n'a pas été utile au commerce américain et qu'elle n'a favorisé que l'esclavage? C'est ce que soutient l'*Express*, moins par bêtise que par irreflexion. Ce nom de Louisiane n'a réveillé en lui que l'idée de l'Etat qui porte aujourd'hui ce nom, et où en effet l'esclavage existe.

C'est dans un but commercial que le gouvernement a acheté de l'empereur Napoléon cet immense territoire qu'arrose le Mississipi, les Etats-Unis voulaient posséder les bouches de ce grand fleuve afin que leurs navires pussent y pénétrer librement. Ils n'ont payé que $23,530,000 à la France; qu'on calcule que cette acquisition a valu plus d'un milliard aux Etats libres et aux territoires situés dans le voisinage du Mississipi! La Louisiane de 1803 a servi en outre à former un Etat libre, l'Iowa; elle comprend aussi le territoire de Minnesota qui sera un Etat libre; le territoire de Nebraska, qui le sera aussi; et le territoire de Kansas, qui peut également l'être, bien que les partisans de l'esclavage fassent de grands efforts pour établir cette institution!

Ce n'est pas tout: les terres vendues par le gouvernement dans l'immense domaine que lui a cédé la France au commencement de ce siècle, et celles qu'elle vendra encore, indépendamment des riches concessions faites aux chemins de fer du Nord, donneront un total d'au moins deux cents millions de piastres.

La Louisiane a donc coûté au gouvernement américain $23,530,000; mais si à côté de ce chiffre on place le milliard qui représente les profits dont l'acquisition des terres du Mississipi a été la source pour le commerce du Nord, ainsi que les deux cent millions qu'aura produits la vente des terres, nous trouverons un profit total de $1,200,000,000 (un milliard deux cent millions de piastres), et, déduction faite du prix d'achat ($23,530,000), un profit net de $1,176,470,000.

N'y a-t-il pas en là de quoi acquitter le prix de la Floride, les frais de la guerre de Floride et ceux de l'organisation du territoire du Mississipi? Oui, certes, et ce règlement fait il nous restera un milliard.

Maintenant notre guerre avec le Mexique au sujet du Texas, les réclamations texiennes, l'acquisition de la Mesilla et les réclamations mexicaines, nous ont coûté en tout $258,161,000. Mais d'une autre part la guerre du Mexique nous a valu la Californie, qui est un Etat *libre* et qui a sur le Pacifique un port (San Francisco) équivalant à celui de New-York sur l'Atlantique. Et les mines de la Californie ont donné au commerce du Nord environ trois cent cinquante millions de piastres depuis 1848. En déduisant de ces trois cent cinquante millions les $258,174,000 de frais divers, il reste à l'Union $91,826,000 de profit net résultant de la guerre du Mexique.

Nous ne parlons pas de l'impulsion extraordinaire que l'acquisition de la Californie a donnée au commerce américain, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Il en est résulté des bénéfices beaucoup plus considérables que tous ceux que nous aurions pu attendre d'une allocation annuelle de cent millions de piastres, pendant les cinquante dernières années, pour l'amélioration de nos ports et de nos rivières.

L'argent dépensé dans le Sud a rapporté, on le voit, d'énormes profits pour le Nord. Que disait donc l'*Express* de Buffalo?

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT—Une importante élection aura lieu le 13 de ce mois. Il s'agit de donner un successeur au juge Lea, qui présidait la Deuxième Cour de District et qui fait maintenant partie de la Cour Suprême.

La Deuxième Cour est peut être la plus importante de celles qui existent à la Nlle-Orléans: c'est là que sont portées toutes les affaires relatives aux successions, et on sait combien pour cela il est urgent d'avoir un juge ferme et éclairé. On verra plus loin l'annonce de la candidature de M. PHILIP HICKY MORGAN. C'est un homme d'un incontestable mérite et dont le talent a été mûri par l'étude et la réflexion. Il inspire une confiance générale au barreau dont les vœux lui sont acquis et qui serait heureux de le voir remplacer le juge Lea. M. Morgan a présidé à la réimpression du Code Civil et du Code de Procédure et il les a enrichis de notes précieuses. C'est également sous ses auspices qu'a eu lieu la réimpression des Reports de Martin, ancienne et nouvelle série. Ce travail lui a rendu familière la jurisprudence de l'Etat, et il serait difficile sous ce rapport de lui trouver un supérieur en Louisiane.

Nous sommes heureux de pouvoir rendre témoignage aux belles qualités de cœur et d'esprit de M. Morgan et nous aimons à croire qu'on ne lui opposera pas de concurrent.

COLLISION—Hier, pendant la bourrasque qui s'est élevée vers 2 heures, trois bateaux à vapeur amarrés à Alger, la *Belle Donna*, le *T. F. Kimball* et le *Delta*, ont rompu leurs amarres et ont été poussés par le vent et le courant de ce côté du fleuve. Le remorqueur *B. H. Joy* qui remontait le fleuve avec la barque *Hazard*, a dû passer entre les deux bateaux, mais le pilote, malgré toute son attention n'a pu complètement garantir le navire qui était amarré à son flanc. Un des bateaux s'est heurté contre le *Hazard*, mais il n'a été reçu de part et d'autre que de très légères avaries.

MEURTRE A BORD D'UN NAVIRE—Par le navire *Hazard*, arrivé hier dans notre port, venant de Rio Janeiro, nous apprenons que le capitaine Spencer, commandant le bâtiment *Les Witch* qui se rendait de New York à Hong Kong a été assassiné dans son lit le 25 du mois de juin dernier, par quelque matelot. Le lieutenant a dû prendre le commandement du navire et l'a conduit à Rio Janeiro où il est arrivé le 15 juin. Le corps du capitaine se trouvait encore à bord. Le consul des Etats Unis a inspiré immédiatement une enquête et il la dirigeait avec vigueur lors du départ du *Hazard*.

KANSAS—Une lettre particulière du Kansas affirme que le gouverneur Reeder a donné avis à la législature qu'il ne l'avait pas reconnue comme telle, et qu'il n'irait pas à la réunion de Shawnee Mission.

INDIANA—Cet Etat a 30 chemins de fer dont la longueur totale sera de 4,061 milles quand ils seront entièrement terminés. Ces railways ont coûté à l'Indiana $80,266,373.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Nouveau gouverneur du Kansas.

Washington, 30 juillet—John L. Dawson, de la Pennsylvanie, a été nommé gouverneur du Kansas, en remplacement de Reeder, destitué.

Marché de New-York.

New-York, 28 juillet—Notre marché aux cotons est ferme. Les farines sont [illegible], fermes; il s'est vendu 3,700 barils à $9 12 1/2 et $9 50, marque de l'Ohio; celles du Sud valent $10. Le maïs a quelque peu fléchi; il s'est vendu à 90 1/2c. le boisseau. La graisse de 1re qualité vaut 11 1/2c la livre. Le mess se vend à raison de $19 75 par baril. Le café est ferme.

Navigation intérieure.

Louisville, 28 juillet—L'Ohio monte; il y a 5 3/4 pieds d'eau dans le chenal. Les bateaux Empire et Madison sont arrivés ici le 26 et l'Empress aujourd'hui, venant de la N. Orléans. La Floride est partie le 26 et l'Empress ce soir pour la N. Orléans.

UNE FEMME COURAGEUSE—Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 2 heures du matin, dit le *Courrier des Etats-Unis* du 24 juillet, Mme Lindsay, demeurant 3me Avenue, n° 136, entend du bruit sur l'arrière de la maison. Elle éveille son mari qui fait une ronde et, ne découvrant rien de suspect, se rendort paisiblement. Une heure après, le même bruit vient frapper l'oreille de Mme Lindsay, qui, résolue cette fois à en vérifier la cause par elle-même, se lève avec précaution, s'arme d'un pistolet à six coups et se dirige vers la chambre voisine. Là, elle aperçoit deux individus, dont l'un tient dans ses mains plusieurs bijoux. Sans se déconcerter, elle fait feu et atteint l'un des malfaiteurs qui s'écrie: «Grand Dieu! Bill, je suis blessé.» Tous deux néanmoins parvinrent à prendre la fuite, mais en abandonnant tout le butin qu'ils se préparaient à emporter.

LOUISIANE.

PAROISSE ASCENSION.—Nous lisons dans le *Journal de la Côte*:

Pendant une petite tournée que nous avons faite dans les campagnes qui environnent Donaldsonville, nous avons été agréablement surpris de voir le bon état des récoltes, sur un grand nombre d'habitations. Celle de maïs est presque partout aussi belle qu'on puisse l'imaginer, on ne pourrait rien désirer de mieux pour le nombre et la beauté des épis.

La récolte de cannes s'est aussi améliorée, nous pouvons entre autres citer deux habitations où selon toutes apparences, elle sera sinon excellente au moins beaucoup plus que médiocre: c'est celle de l'hon. Trasimond Landry, de l'autre côté du fleuve vis-à-vis de notre ville, laquelle est gérée par M. Eloi Duharri; et celle de Mlle de Laferrière dans le Bayou Lafourche dont M. Lèche est l'habile économe. On nous assure qu'il n'en est pas de même à 5 milles plus haut et plus bas, où les cannes n'ont pas encore assez de pluie pour bien pousser.

LAFOURCHE—On écrit de Lafourche au *Journal de la Côte*:

«Le choléra sévit à 6 ou 7 milles au-dessous de Thibodeaux; il y a eu 15 à 20 décès depuis 10 jours, dans l'étendue d'un demi mille. Plus bas, à 13 milles au-dessous de Thibodeaux, M. Evariste Lépine vient de perdre 17 esclaves de la même maladie. On parle de quelques décès dans les environs de Labadieville, dont la petite église vient d'être dotée d'un prêtre desservant.»

THIBODEAUX—Le couvent bâti par le Révd. Ch. Ménard curé de Thibodeaux, dont l'activité est incomparable, vient d'être livré à des sœurs du Mont Carmel qui doivent y ouvrir un pensionnat et externat en octobre prochain.

ANTI-KNOW-NOTHINGS.—Il y aura à Lafourche le 11 de ce mois, un grand meeting des anti-Know-Nothings. Voici la convocation telle qu'elle a paru dans plusieurs journaux:

Les Citoyens de la paroisse Lafourche, opposés aux Know-Nothings, sont respectueusement invités à se réunir en convention à la maison de Cour à Thibodeaux, samedi le 11 août 1855, à 11 heures du matin, afin de s'organiser et prendre telles mesures qui seront jugées nécessaires pour rendre efficace leur opposition.

Il y aura un Barbecue.

Communiqué.

Cap. JOSEPH HUFTY,
Candidat du parti américain à la place de Shérif.

Je dois dans l'intérêt du candidat non moins que dans l'intérêt de notre population, de relever quelques erreurs qui se sont glissées parmi nous au sujet de la capacité et autres qualifications de M. Hufty à remplir les hautes fonctions auxquelles il est appelé en novembre prochain.—M. Hufty est né en Pennsylvanie et est arrivé à la Nlle-Orléans en 1832. En 1846 il a organisé une compagnie de volontaires en cette ville et s'est mis sous les ordres du général Scott pour la campagne du Mexique; ce poste il l'a rempli honorablement. De retour du Mexique, il s'est livré sans relâche au commerce et compte aujourd'hui parmi nos marchands les plus respectables. [illegible] JUSTICE.

Conseil de Ville.

CONSEIL DES ALDERMEN—Ce Conseil n'a pas siégé hier soir, faute d'un quorum. Il se réunira jeudi soir.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN—Réunion à l'heure accoutumée.

Le secrétaire lit le veto du maire relativement à la résolution louant les wharfs à bail.

Le trésorier transmet son rapport. Ce document démontre une somme de $5,946 58 en caisse.—Référé au comité de finances.

Le Conseil adopte une résolution faisant un devoir à chaque propriétaire du Quatrième District de tenir les trottoirs, près de sa propriété, en bon état. [illegible]—Adoptée.

Rapport du comité de finances rejetant la résolution qui autorise le chef de la police à acheter un cheval aux frais de la ville.

Le salaire de l'ingénieur en chef de la pompe à vapeur est fixé à $125 par mois, celui de l'assistant-ingénieur à $100, et celui du conducteur à $40.

Résolution demandant aux Aldermen de se réunir aux Assistants pour élire ces deux officiers, qui seront élus dorénavant tous les ans.—Adoptée.

Le Conseil adopte de nouveau la résolution relativement aux wharfs, malgré le veto du maire.

Résolution ordonnant à l'avocat de la ville de poursuivre John Sullivan, ancien gardien de la maison de travail, qui est accusé d'avoir pris $100.—Adoptée.

Le Conseil s'ajourne à jeudi prochain, à 6 heures.

CHRONIQUE LOCALE.

DEVANT LA 1RE COUR—Richard Byrnes et Thomas Morris ont comparu hier devant le recorder Bright pour s'être introduits dans le magasin de MM. J. Marks & Co., rue Tchoupitoulas, et avoir enlevé pour $40 de marchandises. Comme les articles volés ont été trouvés chez eux et qu'ils ont avoué leur culpabilité, le recorder a ordonné qu'ils restassent en prison jusqu'au jour où ils se présenteront devant la Première Cour de District. Les prévenus n'ont pas plus de vingt ans.

Henry Skinner, sur lequel on a trouvé un couteau à la Bowie, n'ayant pu fournir un cautionnement de $500, a été se rendre en prison.

UNE ARRESTATION—Un certain individu [illegible]

NOYÉ—Henry Albert Bush, âgé de 13 ans, s'est noyé à Alger [illegible]

SUICIDE—Henry Winhop, Allemand, fabricant de cigares [illegible] Verdict: Suicide Winhop était âgé de 30 ans.

[illegible]

TEXAS.

Le steamer Mexico nous a apporté hier des journaux du Texas jusqu'au 29 juillet. M. T. Johnson, un des candidats pour la place de gouverneur, s'est retiré de la lice. Il ne reste en présence que deux candidats, Pease et Dickson. Le premier est démocrate, et le second membre du parti américain.

Une jeune fille d'origine espagnole a fait à Galveston, dans la nuit du 22 juillet, une tentative de suicide. Elle a pris une forte dose d'arsenic, mais les secours lui ayant été administrés à temps on a quelque espoir de la sauver. La malheureuse enfant a été, dit-on, poussée à cet acte de violence par un désespoir amoureux.

L'état sanitaire de Galveston est parfait.

Un Allemand nommé Knorp a été tué, à la suite d'une querelle, par un de ses compatriotes du nom de Wallace.

ELECTIONS—Les élections du Tennessee et de la Caroline du Nord ont lieu aujourd'hui. Le premier de ces Etats doit élire son gouverneur, ses fonctionnaires publics et ses représentants au Congrès; le second ses représentants au Congrès seulement. Le résultat de l'élection est douteux dans les deux Etats. La lutte y est très vive entre le parti américain et le parti démocrate. Les Know-Nothings triompheront probablement au Tennessee, mais dans la Caroline du Nord la chance est plutôt, si nous ne nous trompons, aux démocrates.

BANQUES—La ville de New-York renferme cinquante deux banques dont le capital s'élève à un total de $48,484,000; Boston en a trente-sept au capital de $32,460,000; la Nouvelle-Orléans huit, au capital de $14,780,000; Providence (Rhode-Island) trente-sept, au capital de $13,896,400; Philadelphie seize, au capital de $11,000,000; Charleston neuf, au capital de $10,734,735, Baltimore quinze, au capital de $8,875,000.

CHOLÉRA—Quelques cas de choléra asiatique se sont déclarés récemment à Portland, dans l'Etat du Maine.

PENNSYLVANIE—On sait que la législature de la Pennsylvanie a ordonné la vente d'une grande partie des travaux d'utilité publique appartenant à l'Etat. La mise à prix étant fixée par la loi à $7,500,000. L'encanteur a proposé quinze millions de piastres, puis il est descendu jusqu'à $7,500,000 sans que personne ouvrît la bouche. La vente a donc été ajournée indéfiniment.

ACCIDENT—Un accident déplorable, dit le *Progrès* de New-York du 24 juillet, a mis hier en émoi une partie du quartier commercial de la ville; peu après dix heures, un des murs de la maison en démolition au coin de Nassau et de Cedar s'est écroulé, et pendant qu'on travaillait à retirer des décombres trois ou quatre personnes qui se trouvaient ensevelies, une autre partie du même bâtiment s'est également écroulée. Somme toute, il y a eu quatre blessés, dont trois très sérieusement.

M. MARCY—Le secrétaire d'Etat est parti de Washington le 23 de ce mois pour Old Point Comfort (Virginie); il y restera quelque temps, à moins d'être rappelé par des affaires urgentes.

Deux Tragédiennes.

Mme Ristori, la célèbre tragédienne d'Italie qui s'est dernièrement révélée au public parisien dans tout l'éclat de son prestigieux talent, a osé aborder le répertoire de Mlle Rachel. Ce fut, dit Jules Janin, dans un de ses derniers feuilletons, le mardi 26 juin 1855 que Mme Adélaïde Ristori, de la compagnie italienne, après avoir joué dix fois la *Mirra* d'Alfieri, dont elle s'est emparée et qu'elle ne rendrait à personne, entreprit, malgré les présages contraires, de poser son pied courageux sur les domaines de Mademoiselle Rachel!

Le célèbre critique de la presse parisienne, à propos de cette représentation de *Marie Stuart*, fait le rapprochement suivant entre les deux grandes tragédiennes:

C'en est fait, le sort en est jeté, Adélaïde Ristori est un art tout entier! Elle a le charme, elle a la force, elle a l'ivresse et le tact! Elle est animée à bien faire, elle est active à ce point qu'à défaut de la parole, du geste, du regard, et de l'intelligence, elle ne cesse d'être éloquente; et de front à la lèvre, et de la tête aux pieds, et toute sa personne, elle est attentive, curieuse, irritée ou contente, avec des poses dignes de Pompéi, du Louvre, du Vatican ou du palais Pitti! Rien ne la gêne! Elle est insolente, elle est violente, elle est calme, elle est.......tout; car elle met dans toute chose un peu de son âme, un peu de son cœur, un peu de la parcelle éternelle; et quand elle veut savoir ce qui se passe au fond du drame qu'elle joue, elle regarde au fond de l'âme.... avec des yeux à tout pénétrer, à tout brûler!

Est-ce à dire maintenant que dans ce rôle de Marie Stuart qui, hier encore, n'appartenait qu'à Mlle Rachel, Mlle Rachel soit dépassée, et que cette *guerrière* (c'est le mot d'Othello) cède la place à Mme Ristori? A Dieu ne plaise que la critique s'abandonne à ces injustices [illegible]

[illegible]

L'ALUMINIUM.

L'aluminium est un nouveau métal qui par l'éclat, la dureté, la sonorité et d'autres qualités encore, est supérieur à l'argent. On a l'espoir de réduire les frais de fabrication à un taux si minime que l'aluminium ne coûtera guère plus que le cuivre. Nous lisons dans le dernier feuilleton scientifique de la *Presse*:

Des essais de fabrication en grand de l'aluminium, c'est-à-dire du métal inoxydable contenu dans l'alumine, et par conséquent dans l'argile, s'opèrent, en ce moment, aux frais de l'Etat, dans l'usine de produits chimiques de MM. de Sussex à Javel. [illegible]

[illegible]

1° Préparation économique du chlorure d'aluminium;

2° Préparation économique du sodium;

3° Décomposition du chlorure d'aluminium par le sodium.

[illegible]

Toutes les matières qui entrent dans la préparation du chlorure d'aluminium ne sont que d'une faible valeur, puisqu'elles se réduisent à du charbon, du chlore, du carbonate de soude, de la craie et de l'alun ammoniacal. Aussi le chlorure d'aluminium sera-t-il obtenu à un prix assez bas. [illegible]

La préparation du sodium est de toutes les opérations qui se rapportent à l'extraction du nouveau métal, celle qui a offert jusqu'ici les plus remarquables résultats. [illegible] On le payait alors 800fr. ou 1,000 fr. le kilogramme. Grâce aux modifications que M. Deville a introduites dans l'extraction de ce métal, le sodium ne revient aujourd'hui qu'à 30 fr le kilogramme. [illegible]

La préparation économique du sodium est un événement d'une haute importance. [illegible]

Nous arrivons à la troisième phase de la préparation de l'aluminium; mais ici, comme nous l'avons déjà dit, les résultats obtenus ne sont pas à la hauteur des précédents. [illegible]

C'est aux difficultés que présente la décomposition du chlorure d'aluminium, qu'il faut attribuer le prix élevé auquel le nouveau métal se vend encore en ce moment dans le commerce, [illegible]

L'ENGAGEMENT DE Mlle RACHEL.

On sera peut être curieux de connaître les clauses du traité passé entre M. Raphaël Félix et sa sœur Rachel, au sujet du voyage artistique que la célèbre tragédienne doit faire aux Etats-Unis. Voici le texte de l'engagement tel que nous le trouvons dans un journal de New-York:

1. Mlle Rachel donnera pour le compte de M. Félix Raphaël deux cents représentations, qui, autant que possible doivent être terminées dans l'espace de quinze mois, à partir du jour de la première représentation, laquelle est primitivement fixée au premier septembre prochain; [illegible]

2. Mlle Rachel pourra obtenir la résiliation du présent acte le 30 mai 1856 en prévenant M. Félix Raphaël un mois à l'avance, [illegible]

3. Mlle Rachel peut exiger la rupture de cet acte, à charge par elle de payer à M. Félix Raphaël la somme de trois cent mille francs à titre de dommages et intérêts; [illegible]

4. En considération des engagements ci-dessus mentionnés, le dit Raphaël Félix s'oblige à fournir à la dite Mlle Rachel deux femmes de chambre, à payer ses voyages pour elle et sa suite [illegible]

5. M. Félix Raphaël s'engage à défrayer Mlle Rachel de toutes ses dépenses pour elle et pour sa suite. [illegible]

6. Mlle Rachel peut, si elle entend se charger elle-même de toutes les dépenses spécifiées dans l'article 5, recevoir de M. Raphaël Félix la somme de cinq mille francs par mois en échange de l'obligation acceptée par le dit Raphaël Félix de prendre à sa charge les frais ci-dessus mentionnés.

7. Mlle Rachel recevra six mille francs par chaque représentation, soit douze cent mille francs pour les deux cents soirées; [illegible]

8. Le dit Félix Raphaël s'engage à donner à la dite Rachel Félix toutes les garanties et assurances nécessaires pour lui assurer les paiements [illegible]

9. Il est convenu entre les parties contractantes que la dite Rachel sera libre de jouer chaque fois qu'elle le jugera convenable, pour des œuvres de charité ou de bienfaisance, [illegible]

10. Mlle Rachel s'engage à s'entendre à l'amiable avec le dit Raphaël Félix pour que ces représentations [illegible]

11. La dite Rachel s'engage à ne jouer pour le compte d'aucune personne pendant toute la durée de l'engagement [illegible]

12. Mlle Rachel voyagera comme il est dit dans le présent contrat aux frais de Félix Raphaël dans les conditions les plus convenables [illegible]

13. Si Mlle Rachel est poursuivie judiciairement [illegible]

FEUILLETON.

LES MOHICANS DE PARIS.

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CHAPITRE IV.

Comment fut fondée la société: aide-toi, le ciel t'aidera.

Donc, le 31 mai, à [illegible], dans le bois, à [illegible]

[illegible]

Des agens [illegible] avaient éventé cette découverte de la visite nocturne de M. Jackal n'était plus un [illegible] des conjurés.

Cette visite et la découverte qui en avait été la suite, tout en renversant le projet si laborieusement conçu du général le Bâtard de Prémont, n'avait pas eu, pour les conjurés de Paris, toute l'importance qu'au premier coup d'œil elle semblait avoir. Dix régiments français, fussent-ils descendus dans les Catacombes, n'eussent pu mettre la main sur un seul carbonaro, tant les mille sentiers des fondrières souterraines conduisaient à des retraites inaccessibles. D'ailleurs, dans cinq ou six endroits, les Catacombes étaient admirablement minées et il suffisait d'une étincelle, secondée sur une mèche de ces mines, pour faire sauter la rive gauche toute entière.

Il est vrai qu'on s'engloutissait en engloutissant Paris, mais n'était-ce pas ainsi que Samson était mort!

Cependant, avant d'en arriver à la terrible extrémité, mieux valait abandonner momentanément les Catacombes, quitte à y revenir dans les cas désespérés.

D'ailleurs, les lieux de réunion ne manquaient pas, et si les Catacombes n'étaient plus possibles comme emplacement, elles pouvaient toujours servir de chemin pour aller çà et là dans l'ombre chez celui des frères qui offrirait son appartement.

Ce fut ainsi, et dans les recherches que l'on fit à cette occasion, qu'un des conjurés, qui demeurait rue d'Enfer, s'aperçut que sa cave, qui le conduisait d'ordinaire aux catacombes, communiquait, du côté de l'est, avec une des caves de la maison déserte.

Seulement, il était dangereux de se réunir dans une cave, fût-ce celle d'une maison déserte.

On fit donc dans la cave une percée d'une trentaine de pieds, puis un trou, et l'on se trouva au milieu du bois. Les terres furent maintenues par les étais de peur des éboulements; on laissa à l'extrémité de ce souterrain, un passage pour un homme seul et l'on résolut, jusqu'à nouvel ordre, de se réunir dans cette solitude, chacun bien résolu de brûler la cervelle du premier qui la viendrait troubler.

Au reste, que l'on ne s'étonne point de tous ces accidens souterrains que nous décrivons minutieusement pour donner toute sa vraisemblance à notre récit. Plus de cinquante maisons de quartier, où se passent les événements que nous racontons, sont ainsi perforées, et nous pourrions citer autant de caves machinées comme des planchers de théâtre. Consultez, par exemple, un brave cafetier de la rue Saint-Jacques, nommé Giverne, presque en face le Val-de-Grâce, demandez lui de vous faire visiter sa cave, et de vous dire la légende de cette cave. Il marchera devant vous, et vous contera que ce souterrain faisait partie jadis du jardin des Carmes.

—Mais à quoi bon un souterrain dans le jardin des Carmes, demanderez-vous, et où conduisait-il?

—Parbleu! chez les Carmélites qui étaient en face, où est le Val-de-Grâce, demandez à Giverne.

Qu'on ne nous accuse donc pas de mettre des trappes et des souterrains là où il n'y a ni souterrains ni trappes.

Toute la rive gauche, depuis la tour de Nesle, qui avait son souterrain donnant sur la Seine, jusqu'à la Tombe-Issoire, qui a son entrée près de Mont-Rouge, toute la rive gauche n'est qu'une trappe du haut en bas.

Et si les démolitions modernes révèlent les mystères du dessous de Paris, un jour peut-être les habitans de la rive gauche se réveilleront effrayés en découvrant les mystères du dessous.

Revenons à notre réunion nocturne.

Cette réunion se composait de vingt *carbonari*, car quoique depuis 1824 la charbonnerie, ayant suivi mille échecs successifs, fût dissoute de fait et n'eût plus d'existence en apparence, ses membres principaux, comme nous l'avons dit, s'étaient retrouvés et avaient réorganisé la charbonnerie, sinon sous le même nom, du moins sur les mêmes bases.

Le but de la réunion de cette nuit était de jeter les fondements de cette société qui devait, peu de temps après, prendre le titre de société: *Aide-toi, le Ciel t'aidera*.

Elle devait avoir pour but principal de diriger les élections et de guider et éclairer l'esprit public.

On proposa divers modes de formation de comité qui devait administrer les affaires de la société.

On convint de constituer le comité au moyen d'élections trimestrielles qui auraient lieu dès que le nombre des sociétaires serait arrivé à cent.

On convint en outre qu'on se renfermerait strictement dans la légalité ou plutôt qu'on s'y barricaderait.

Toutefois, ce n'était point assez d'avoir des réunions à Paris et de former un comité pour diriger les élections, il fallait instruire les départements et les amener à la hauteur de Paris.

On parla donc de créer des comités électoraux dans chaque arrondissement, et, autant que possible, dans chaque canton, et l'on entretiendrait avec ces comités des rapports permanens pour arriver à leur faire fonctionner.

Tel était donc le but de cette réunion nocturne, dans laquelle furent jetées les premières jalons de cette formidable société: *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, qui devait avoir une si grande influence sur les prochaines élections.

On en était là de la discussion, et il était une heure du matin à peu près, lorsqu'on entendit craquer les branches sèches sous les pas d'un homme, et une ombre noire apparaître à la lisière du bois.

A la seconde, chaque conjuré eut à la main le poignard qu'il tenait caché dans sa poitrine.

L'ombre s'avança.

C'était Toussaint, le concierge de la maison déserte, carbonaro lui-même et placé là pour servir non-seulement de gardien à la maison, mais à ceux qui s'y réunissaient.

—Qu'y a-t-il? demanda un des chefs.

—Un frère étranger, dit Toussaint, et qui demande à être introduit.

—Est-ce bien un frère?

—Il a fait tous les signes de reconnaissance.

—D'où vient-il?

—De Trieste.

—Est-il seul ou accompagné?

—Il est seul.

Les carbonari se consultèrent et se réunissant en seul groupe, au dehors duquel Toussaint resta.

Puis, après un moment de consultation, le groupe se rouvrit et une voix dit:

—Introduisez le frère étranger, mais avec toutes les précautions d'usage.

Toussaint s'inclina et disparut.

Un instant après, on entendit de nouveau craquer les branches sèches et l'on vit s'avancer à travers les arbres, deux ombres au lieu d'une.

Les carbonari attendaient en silence.

Toussaint amena au centre de la ligne décrite par eux le frère étranger et inconnu, qui s'avançait guidé par lui et les yeux bandés.

Là, il le laissa seul et se retira.

La ligne se referma en s'arrondissant et se forma en cercle autour du nouveau venu.

Puis, la même voix qui avait parlé, s'adressant à lui:

—Qui êtes-vous? d'où venez-vous? que demandez-vous? dit elle.

—Je suis le général comte Le Bâtard de Prémont, répondit le nouveau venu; j'arrive de Trieste, où je me suis embarqué après avoir échoué dans mon entreprise sur Vienne, et je viens à Paris pour sauver M. Sarranti, mon ami et mon complice.

Il se fit un grand murmure parmi les carbonari.

Puis, la voix qui avait déjà parlé dit ces simples mots:

—Otez votre bandeau, général, vous êtes parmi des frères.

(A continuer.)

PROGRAMME

Du Parti Américain de la Louisiane.

I—Nous demandons que les lois de naturalisation soient révisées de manière à sauvegarder la sincérité du scrutin.

II—Nous demandons qu'il soit voté des lois convenables pour interdire l'entrée du pays aux mendiants et aux criminels.

III—Nous condamnons toute violation des droits acquis par les habitants de ce pays, qu'ils soient nés aux Etats-Unis ou à l'étranger.

IV—Nous croyons que le gouvernement fédéral ne doit point s'occuper de l'esclavage, et ce n'est pour protéger nos droits constitutionnels.

V—Nous nous prononçons pour une fusion politique nationale qui entoure d'une invincible protection à l'étranger le nom américain, et qui accompagne et sauvegarde le drapeau de l'Union partout où il se trouve.

VI—Nous croyons que les Américains doivent gouverner l'Amérique et que ce gouvernement doit résulter de l'élection, seul moyen légitime de réforme dans ce pays.

VII—Nous croyons que les fonctions publiques doivent être offertes et non sollicitées. Nous condamnons les distributions de places parmi les sollicitants qui les revendiquent comme la récompense de leurs services.

VIII—Nous maintiendrons et nous défendrons la Constitution des Etats-Unis, ainsi que l'Union, telle qu'elle existe actuellement, et les droits des Etats dans leur intégrité, exigeant en même temps que le gouvernement général remplisse exactement tous les devoirs qui lui sont imposés par la Constitution.

IX—Nous approuvons le programme adopté par le Conseil National du parti Américain, dans sa récente réunion à Philadelphie, mais nous rejetons l'application des principes du huitième article aux catholiques américains comme injuste, contraire à la vérité et complètement indigne de notre parti. Nous continuerons à protester contre toute intrusion de la liberté religieuse, car nous mettons au premier rang de nos convictions ce principe qu'entre l'homme et sa conscience Dieu seul est juge. Nous admettons de la manière la plus formelle toute tentative ayant pour but de faire d'une croyance religieuse une condition nécessaire pour remplir des fonctions politiques, et nous ne nous joindrons jamais à un parti qui ne partagerait pas complètement nos vues à cet égard.

X—Nous ne sommes opposés à aucun parti, comme organisation politique, mais nous serons contre tous ceux qui combattront les grands principes américains que nous venons d'énoncer.

DOCTRINES D'ETAT.

Réforme des abus et diminution des dépenses de l'Etat.

Education de la jeunesse du pays dans les écoles établies par l'Etat.

Organisation constitutionnelle de la commission des terres inondées.

Administration plus efficace du département des améliorations intérieures dans le but d'améliorer notre navigation intérieure.

CANDIDATS AUX PLACES DE L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR:
CHARLES DERBIGNY,
DE JEFFERSON.

POUR LIEUTENANT-GOUVERNEUR:
LOUIS E. TEXADA,
DE RAPIDES.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
ROBERT G. BEALE,
D'EST BATON ROUGE.

Pour Trésorier:
J. V. DURALDE,
D'OUEST BATON ROUGE.

Pour Auditeur:
WALTER ROSSMAN,
DE CLAIBORNE.

Pour Avocat-Général:
RANDELL HUNT,
D'ORLEANS.

Pour Surintendant de l'Instruction:
O. D. STILLMAN,
D'OUACHITA.

CANDIDATS.

☞ Tout avis de candidature devra invariablement être payé d'avance.

Juge de la 2me Cour de District.

☞ Les amis de PHILIP HICKY MORGAN l'annoncent comme candidat à la place de juge de la Deuxième Cour de District, en remplacement de J. N. Lea.

☞ L'élection a lieu le 13 août prochain.

☞ S. E. KEARNEY est candidat à la place de Juge de la Deuxième Cour de District pour remplir la vacance occasionnée par la démission de l'honorable J. N. Lea.—L'élection aura lieu le 13 août 1855.

☞ Le soussigné, sinsi a attend, est candidat à la place de Troisième Juge de Paix. L'élection a lieu le 5 novembre prochain. RICHD. RICHARDSON.

☞ Nous sommes autorisé à annoncer que l'honorable E. HARBORNY est candidat pour Greffier de la Deuxième Cour de District.

Bureau de l'Exécutif, Baton Rouge.

ATTENDU que Gabriel Lecomte, [illegible] Par le Gouverneur, F. C. HEBERT. ANDREW S. HERRON, Secrétaire d'Etat. 1 août—30

ASSOCIATION.

Le soussigné ont formé une société sous la raison sociale de P. D. SEGOND & COUTIL, pour les affaires de commission en général et l'importation. P. D. SEGOND, A. COUTIL, 1 août, 10, rue Bienville

Avis aux ouvriers distillateurs.

On désire de suite un bon ouvrier distillateur, qui pourrait trouver de l'emploi pour longtemps. Inutile de se présenter sans bonne référence. S'adresser à J. J. BALLONGUE, rue Plaisance et Levée, Lafayette. 1 août—3

$50 de récompense.

Parti marron de chez la soussignée, le 30 juillet, le mulâtre Emile Alfred, âgé de 19 ans, taille d'environ 4 pieds, cheveux blonds, [illegible] CHARLOTTE FAVRE. 1août—6

IMPERIAL—84 balles impériales 33 pc., à l'entrepôt et à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins. 1août—6

PLATILLES—30 balles platilles 34 pc., à l'entrepôt et à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins. 1août—6

CANELLE DE CAYLAN—50 balles cannelle fine de Ceylan, à l'entrepôt, à vendre par BERNARD TURPIN, 47, rue des Magasins. 1août—6

BACON—50 boucauts épaules de choix, de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

JAMBONS—60 tierçons jambons panés de choix, différentes marques, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

CHANDELLES—1000 caisses, demi et quarts caisses chandelles de l'Etoile, manufacture de Proctor & Gamble, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

AMIDON—50 barils, 20 de pure à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

LANGUES—100 douzaines langues de bœuf par pièce en caisse, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

EAU-DE-VIE—10 pip et 1/2 pipes eau de vie du pays, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas. 1 août

A LOUER

Un magnifique MAGASIN en briques, avec comptoirs, [illegible] Il est très avantageusement situé et bien connu [illegible]

PEINTURE—47 tonnelets peinture blanche de l'Union, en barils assortis; 100 kegs vert de Paris; [illegible] A vendre par P. GUERACCI FRERES & Co. 31 juillet

Ecriture et tenue des Livres.

[illegible]

ATTENTION.

Marchandises sèches, Notions blanches et carreaux.

☞ Nous appelons l'attention des acheteurs à la vente de marchandises sèches, notions blanches et à carreaux, qui aura lieu aujourd'hui, à 10 heures, au magasin d'encan de Bienvenu et Lecomte, No 77 rue de Chartres. Conditions à la vente.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente d'eau de vie, genièvre, &c., qui doit avoir lieu aujourd'hui mercredi, 1er août 1855, à 10 heures A. M., au magasin de MM. J. & J Tardos, importateurs, no 31, rue de la Vieille Levée, entre Douane et Bienville. On peut se procurer des catalogues au bureau de l'encanteur, no 47, rue des Magasins.

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur la grande vente à crédit de cigares allemands, aujourd'hui, à 10 heures, par Murphy & Nevins, encanteurs, au magasin de M. Jonas E. Fischer, No 63, rue Gravier. Voir les catalogues.

Mort aux rats et aux ravets.

☞ *La véritable préparation de Wilson pour détruire les rats et les ravets est garantie la meilleure qui ait jamais été inventée.* A vendre par J. WRIGHT & Co., seuls agents, No 151, rue de Chartres, N. O. 30juil—6t

Aux citoyens de la Nlle-Orléans et des environs.

☞ Nous appelons votre attention sur nos préparations connues sous le nom de "Liqueur de Jonas" contre le choléra, la dyssenterie et la diarrhée. [illegible] Wm. W. BLISS & Co., propriétaires. A vendre par J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 30jt—8t

VERMIFUGE DE McLANE.

☞ Le Dr McLane, qui a pratiqué la médecine pendant vingt ans, [illegible] SCOVIL & MEAD, No 111, rue de Chartres. [illegible]

Cautions [illegible]

☞ CETTE [illegible] A vendre, par caisse, par CATHERWOOD & ELMORE, [illegible]

[illegible] TH. BAILLY-BLANCHARD & Co. 91, Vieille Levée. 31 juil

Vente à bon marché,

POUR LIQUIDATION.

D. P. SCANLAN & Co., Nos 12 et 14 rue de Chartres, commenceront cette semaine à offrir leur grand assortiment de Riches Soieries et Marchandises de fantaisie, Modes de Paris et Broderies françaises et autres. [illegible] TRES AVANTAGEUX. 30 juil—7

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1855.

La direction de cette banque a déclaré un dividende semi-annuel de cinq pour cent et un dividende extra de cinq pour cent qui seront payés aux actionnaires à partir de lundi, 6 août prochain. R. M. DAVIS, Caissier. 31 juillet—15

Le soussigné annoncent qu'ils ont recommencé leurs opérations en plein et qu'ils continueront les affaires de commission, comme par le passé. Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1855. FELLOWS & Co. 22juil—1m

AVIS.

Un voleur s'est introduit, dimanche, 29 du courant, entre onze heures et minuit, dans la chambre du soussigné et a enlevé un porte-monnaie contenant: un billet de Banque de $50, un autre de $10 [illegible] J. PETIT, (Old Basin Lumber Yard), Toulouse et Franklin. 31 juil—3

POMMES DE TERRE—100 barils pommes de terre [illegible] de Louisville, en débarquement du bateau à vapeur Fanny Bullitt.

ONIONS—170 barils onions de Louisville, [illegible]

SOUR-KROUT—50 barils, reçus tout dernièrement.

POMMES DE TERRE—150 barils pommes de terre créole, prêts à être embarqués.

ONIONS—[illegible] barils, prêts à être embarqués.

POMMES SECHES—150 barils pommes sèches de Boston et de New-York, séchées au soleil, en magasin.

FEVES—200 barils, pour la marine, prêts à être embarqués.

PATATES DOUCES—Constamment en magasin.

AIL—500 colons frais d'Espagne.

POMMES VERTES—30 barils, prêts à être embarqués. A vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co., 20juil, No 64, rue Tchoupitoulas

40 balles de [illegible] JOSEPH LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse

CHAMPAGNE—[illegible] paniers de champagne en bouteilles [illegible] JOS. LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse

DAMES-JEANNES—[illegible] JOS. LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse

VIN—[illegible] JOS. LANATA, 11 rue Jefferson & 12, Toulouse

DEUX cent cinquante barriques vin rouge de Catalogne; [illegible] JOS. LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse

HUILE—300 paniers huile Fagniol; [illegible] JOS. LANATA, 11, Jefferson & 12, Toulouse

EN MAGASIN et à vendre par les soussignés—150 barriques bon vin rouge ordinaire; [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis

HUILE D'OLIVE—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St-Louis

BOUCHONS, BOUTEILLES, &c.—[illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis

VIN de [illegible] PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis

AVIS CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le soussigné prévient ses amis et les marchands de la ville et de la campagne qu'il vient de transporter son magasin à l'encoignure des rues Bienville et Chartres, au premier. L'entrée se trouve dans la rue Bienville. JULES BOULENGER. 31juil

Demande de Jardinier.

Un bon jardinier trouvera un emploi permanent et [illegible] 31juil

TABAC—10 balles tabac excellent en feuilles, pour envelopper, à vendre par BROU DIERE & Co, 16 rue Bienville. 24jt

$10 de récompense.

PARTI marron le 28 courant, de chez le soussigné, le jeune nègre NOEL, âgé d'environ 17 ans, [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

SAVON—En débarquement du navire Mary Ward venant de Boston: [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St Louis

MAQUEREAUX—En débarquement du navire Mary Ward, venant de Boston, 30 barils gros maquereaux No 3, 50 barils maquereaux No 1 et 2; 30 barillets saumons, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis

AVIS.

PERDU—Un billet de cent piastres, du 23 juillet 1855, à soixante jours, fait par Thomas Foster à l'ordre de Charles Lecomte et par lui endossé. Le public est prévenu de ne pas négocier ledit billet, car le paiement en a été arrêté. Nouvelle Orléans, 24 juillet 1855. J. S. DENNEY, courtier. 25juill

A VENDRE

UNE jeune négresse âgée d'environ 20 ans, parfaite blanchisseuse, [illegible] J. S. DENNEY.

A VENDRE.

UNE jeune domestique négresse, âgée d'environ 17 ans, cuisinière, [illegible] S'adresser au No 26, rue de la Douane. 6juil

AVIS.

Le soussigné étant parti pour le Nord et désirant renouveler une partie de son stock, offre à vendre avec meilleures conditions un magasin assorti des articles suivants: Rubans satin et taffetas unis, assortis, [illegible] Parfumerie, poudre de riz, houpes, bretelles, [illegible] P. M. CHASSANIOL, Encoignure Chartres et Conti. 21 juil

LE MESSAGER DES DAMES ET DES DEMOISELLES,

REVUE MENSUELLE.

PUBLIÉE avec le concours réel de toutes les illustrations littéraires et artistiques de l'époque. [illegible] Abonnement, par an ....$4 00 [illegible] A. PAYA & Co, 65, Chartres, Agents généraux pour la Louisiane et le Mexique.

AVIS AUX PATISSIERS.

On demande de suite un bon ouvrier pâtissier, [illegible] ANT GIRAUD, 44 Vieille Levée. 2jt

INDIENNES COULEURS FONCEES.

Nouvelles dispositions.

A vendre par le soussigné à débarquement du steamer Black Warrior à New-York: 10 caisses indiennes nouveaux dessins et premières marques. [illegible] LOUIS DUCOURNAU, 19 jt, 26 rue de Chartres

SAINDOUX à l'huile de Coin de Lorient—[illegible] V & E MAIGNAN, 25 & 27 rue St Louis. 19 jt

REÇU par les derniers arrivages de Bordeaux: [illegible] A. TAMBOURY, encoignure Royale et St Louis. 21 jt

DIVERS—Eau de vie de pêche—30 barils Old Kentucky; [illegible] QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 & 15, rue St Louis. 17jt

En débarquement du navire Marathon—[illegible] J. B. CURGINE, 19 juil, 20 rue Toulouse

HOTEL WASHINGTON, AU LAC.

Grands Concerts d'été,

Par LEHMANN.

Les Mardis, Jeudis et Samedis de chaque semaine.

Prix d'admission..............25 cents.

☞ On commencera à 7 heures précises. 9 jn

☞ Les trains à vapeur continueront leur service jusqu'à une heure très-avancée de la nuit.

☞ Des omnibus stationneront au dépôt du chemin de fer à l'arrivée des trains de 9 heures 1/2 et de 10 heures 1/2. Ils iront jusqu'à la Place Lafayette.

☞ Prix de passage dans les omnibus, 10 cents.

AUX FAMILLES

MESSIEURS D. POINCY & Co. annoncent aux familles et au public en général, qu'ils ont fait l'acquisition du PETRIN MECANIQUE de M. Copaline, pétrin si avantageusement connu en Europe, et qu'à partir du 1er août, le pétrissage de leur pain ne se fera plus à bras. [illegible]

E En débarquement du navire Moselle, de Bordeaux: [illegible] E. DECHAMPS, no 21, rue St-Louis. 17jt

A VENDRE par le soussigné: [illegible] E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas

CUISINE—[illegible] E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas

PEINTURE—[illegible] E. J. HART & Co. 77 et 79, Tchoupitoulas

VIN—VIN.

50 [illegible] LANATA, GANDOLFO & Co., 9 & 10, Jefferson

HUILE—HUILE.

500 paniers huile 1re qualité, de Bastogiappi; [illegible] A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co., 9 & 10, Jefferson

A VENDRE, par le soussigné, à débarquement du navire Moselle, venant de Bordeaux: [illegible] JEAN FISSE, Encoignure Royale et Saint-Pierre. 16juil

VIN DE CHAMPAGNE—[illegible] PREAU & COUTURIE, 21 et 23, Gravier

TABAC EN FEUILLE—300 balles excellent Vuelta Abajo, [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

CIGARES—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

BEURRE—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

GUYAVE—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIERS POUR CIGARETTES—[illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

PIMENT—10 sacs piments rouge, à vendre par ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

PAPIER pour lithographie [illegible] ANTO COSTA, 16, rue de la Douane

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre

DANS LA PAROISSE DE TERREBONNE, DISTRICT DE THIBODAUX.

UNE JOLIE TERRE, [illegible] TROIS MILLE PIASTRES, payables, [illegible]

Un tiers	[illegible]	1855
Un tiers	[illegible]	1856
Et Un tiers	[illegible]	1857

[illegible]

BRODERIES, DENTELLES, &c., &c.

Magasin à bon marché

DE HAMBY.

185 RUE DU CAMP 185

VALENCIENNES de [illegible] Robes argandy riches, à [illegible] HORACE HAMBY, [illegible]

Aile d'Essence de Tenessee.

ALE pale de l'Inde, première qualité, en bouteilles, [illegible] J. Y. DE EGANA, 26 juin, No 47 rue Bienville

[illegible]

EN magasin et à vendre par le soussigné: [illegible] PAUL LACROIX, 11 Toulouse

BOIS, WHISKEY, CHANDELLES, ALCOOL, [illegible] JOSEPH LANDIS & Co, 33, rue Tchoupitoulas

CUIR DES OPELOUSAS.

60 balles F. L.; 18 do D. C.; 9 do B. G.; 7 do M. S. [illegible] Un magasin et à vendre en lots à la convenance des acheteurs, par BLANCHIN & CHAUDET, 9 juil, 76, Vieille Levée.

PERDU.

UN billet de $100 portant la date [illegible]

LE Docteur [illegible]

Aux demoiselles.

ON demande immédiatement chez le professeur BRETTE, No 13 rue St. Charles, plusieurs demoiselles françaises ou créoles, dont la simple façon sera d'entretenir, pendant quelques heures, une conversation facile en français avec les élèves.

Pas de demoiselles au dessous de 14 ans ne seront acceptées.

On demande aussi une demoiselle espagnole parlant un peu le français.

La place est permanente avec bon salaire. 7 juil—22

LA CANNE A SUCRE A LA LOUISIANE,

Sa nature, sa constitution, ses produits,

Ou recherches chimiques sur toutes les substances qui la canne à sucre renferme,

TEL est le titre d'un ouvrage dont la première partie doit être publiée à la Nlle Orléans avant la fin de l'année 1855.

Dans cet ouvrage qui est entièrement neuf, l'auteur traitera de tous les appareils à sucre, du vieux système et des systèmes nouveaux; de tous les procédés de fabrication connus jusqu'à ce jour; du vide du noir animal, de l'emploi du bisulfite de chaux, &c. L'auteur offre cet ouvrage à MM. les planteurs

PAR SOUSCRIPTION.

Si le 15 de septembre prochain le nombre des souscripteurs est suffisant pour couvrir les frais d'impression et d'édition, la première partie de l'ouvrage sera mise sous presse et paraîtra le 1er de novembre 1855.

Cet ouvrage ne devant être tiré que pour les souscripteurs seulement, ne se trouvera pas dans le commerce de la librairie; l'auteur en prend l'engagement formel d'avance.

MM. les planteurs qui ne demeurent pas à la Nlle-Orléans, pourront faire souscrire par leur agent, résidant en ville.

En souscrivant à la première partie, on souscrit également à la seconde, qui ne paraîtra qu'en 1856.

Les deux parties de cet ouvrage étant réunies, formeront un beau volume in-8° de plus de 500 pages, avec figures, pour l'intelligence du texte, toutes les fois que le sujet l'exigera.

Chaque livraison sera payable en la retirant.

Le prix de chaque livraison est fixé à $3.

A partir d'aujourd'hui, la maison Victor Hébert & Co, libraires, rue de Chartres, 149, est seule chargée de recevoir les noms des souscripteurs.

Si au 15 septembre le nombre des souscripteurs n'était pas suffisant pour couvrir les frais d'édition, l'ouvrage ne paraîtra pas.

19juil—1m v et camp J. B. AVEQUIN.

COLLEGE DE ST JOSEPH,

Bardstown, Ky.

UN professeur de ce collège se trouve maintenant dans le Sud et partira pour Bardstown, avec les élèves, vers le 16 août, de la ville et de la côte. Les parens ou tuteurs qui désirent envoyer leurs enfants, dans la session prochaine, à l'institution, feraient bien de les envoyer à cette époque.

Conditions:

Enseignement, nourriture, logement et blanchissage $180

A payer, en entrant 10

Pour le prospectus, s'adresser à J. B. STEEL, No 60, rue du Camp, à MM BROWN, JOHNSON & Co, No 20, rue du Camp, ou à M. Hall au coin des rues Commune et Baronne. 17 juill 1m, vil,&camp

INSTITUTION FRANKLIN.

Pensionnat et Externat pour les deux sexes, Rue Bayou, entre Remparts et Saint-Claude.

CET établissement, à partir du 1er août prochain, sera sous la direction de Messieurs F. S. SAMSON et ALFRED WURTEMBERG.

La longue expérience de ces Messieurs leurs méthodes simples et logiques, les nombreux élèves qu'ils ont déjà formés, les recommandent au public et à leurs amis.

Cours industriel le soir.

N. B.—On peut se procurer les prospectus à l'établissement.

25juil—30 F. S. SAMSON & WURTEMBER

EDUCATION

Sous la direction de M. SCHMIDT, rue de la Douane, 56.

MR. WEIL, de l'Université de France, récemment arrivé à la Nouvelle Orléans, a ouvert un cours de calligraphie le 23 de juillet. La méthode de Mr Weil, couronnée toujours d'un plein succès, consiste à enseigner aux élèves, par gradation et en formant successivement la main pour toutes les parties de la calligraphie, l'écriture expédiée ou écriture de commerce, qui permet d'écrire avec une rapidité extraordinaire tout en traçant les caractères lisibles et élégants.—Des élèves, qui se trouvaient par l'institution, seront admis au cours à raison de 3 piastres payées d'avance. 24juil—7

AMAND BERTHELON,

Rue Ste-Anne, 58.

En lecture, pour 5 CENTS, 1500 Romans, Drames, Comédies Vaudevilles, Mémoires et Voyages. Abonnement au mois.

VENTE et ACHAT de livres d'occasion, de gravures et d'objets d'arts et de curiosité. Papeterie, Gravures, Encadrements et Reliures. 30juil—

BONNE CHANCE

EST offerte à un associé qui apporterait $1,000 [illegible] S'adresser à la librairie, rue Ste-Anne, 58. 30juil—1m

Louis F. Maxent.

MARCHAND COMMISSIONNAIRE,

Importateur de Vins de Bordeaux,

No 50, RUE TOULOUSE,

Entre les rues Chartres et Royale,

☞ A constamment en mains les célèbres marques de C. C. Le Masson, Haut Brion, Pape Clément, Cos d'Estournel et Cos Labory. 30 juil

VIN BLANC—17 barriques vin blanc Sauternes; 1 tierçon vin blanc Sauternes. En magasin et à vendre par L. F. MAXENT, 50, rue Toulouse. 26juil

Dissolution de société.

LA société de commerce qui a existé entre les soussignés, sous la raison de CAVELIER & MAXENT, a été dissoute à partir du 1er juillet courant; et le sieur L. F. Maxent reste seul chargé de la liquidation des affaires de la dite société. Nouvelle Orléans, le 7 juillet 1855. ANT. Z. CAVELIER, L. F. MAXENT. 8 juil—1m

AVIS.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il continuera les affaires de commission et d'importation de vins de Bordeaux, comme par le passé, pour son propre compte et en son seul nom, au No 50 rue Toulouse. L. F. MAXENT. 8 juil—1m

Librairie française de Victor HEBERT & Co.,

149, rue de Chartres.

Avis aux abonnés.

LES Numéros du mois de juin des divers publications françaises, sont prêts à être délivrés aux souscripteurs. Vor HEBERT & Co. 14jt Agents directs de tous les journaux français

VOR. HEBERT & Co.,

149, rue de Chartres,

REÇU par le Wurtemberg—100 rames environ de papier français, blanc et de couleur, pour emballer et fabrication de cigares. 14 juil

BALAIS—En débarquement du steamer Ohio, de Cincinnati—Cent douzaines de balais, à vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF, 13 et 15, rue St-Louis. 31jt

Aile d'Ecosse, de Tennent.

UN nouvel envoi de cette excellente boisson, en demi bouteilles, à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville. 21 juil

Vacances.

M. J. GUILLET, depuis deux ans professeur de français dans l'Ecole Supérieure de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

LE soussigné, partant pour France, prévient le public que M. E. GILLY est chargé de sa procuration. F. [illegible] 18juil

Hospice Milne pour les Garçons.

CETTE institution est ouverte pour l'admission des orphelins. S'adresser à A. D. DOBSCOURT, 88, Toulouse, W. C. C. CLAIBORNE, C. CURELLIER, Faubourg de la Bourse. 20juin—1m

EN débarquement du navire Moselle, de Bordeaux: [illegible] barriques vin rouge, [illegible] de C. C. 1841, 44, 46 et 46, [illegible] vin blanc Barsac 1847, A vendre par L. F. MAXENT, 50, rue Toulouse. 14 juil

Demande d'une cuisinière.

UNE bonne cuisinière blanche ou de couleur trouvera une place en s'adressant au bureau du journal. 31juil—

Résidence à vendre à la Baie St. Louis.

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] Un terrain avec résidence et magasin au rez de chaussée, occupé à bail par M. Bezzinski, pharmacien.

Pour plus amples détails, s'adresser à M. MONET, à la Baie St. Louis, F. SALLES, 27 rue Condé, ou J. LLAMBIO, pharmacien, No 27 rue Condé. 14 juil—1m

Avis aux habitants.

CHANGEMENT de domicile de J. B. MONTAGUE, rue Chartres, en face de la rue Jefferson No 170. Il est possesseur de quelques demi-arpents [illegible]

LE soussigné ont formé une société sous la raison [illegible] D. MARTIN, A. TAMBOURY. 6 juillet

Ferry du Chemin de fer des Opelousas.

LE fret pour le dépôt d'Alger sera reçu dorénavant les MARDIS et les JEUDIS, au débarcadère du ferry, au pied de [illegible] A. G. CALDWELL & Co. 3 juil

LA société de commerce sous la raison sociale J. B. PREAU & Co, étant arrivée à son terme, cesse à partir de ce jour. Nlle-Orléans, 30 juin 1855. J. B. PREAU. Am. COUTURIE. Th. CAPITAINE. 2 jllet

Par suite du décès de monsieur Th. Capitaine, la maison J. B. PREAU & Co, les soussignés en nom liquidateurs, et continueront les affaires comme par le passé, sous la raison PREAU & COUTURIE. Nlle-Orléans, 2 juillet 1855. J. B. PREAU, Am. COUTURIE. 2 jllet

Le soussigné continuera pour son compte les affaires de commission et d'importation, [illegible] 2 juillet

CHEVAUX PIERRE [illegible]

EN débarquement du navire Chaumont, de Bordeaux: [illegible] A vendre par G. SALETON & Co, No 30, rue Tchoupitoulas. 19 juil

LIVRES A COPIER DE FELT, faits de fort papier à copier anglais à la couronne, de 5, 10, 15 et 20 mains, numérotés, reliure entière, à vendre par D. FELT & STETSON, 64 rue de Chartres

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

ARRANGEMENT POUR L'ETE.

CONVOIS pour passagers, tous les jours, d'Alger au Passage de Lafourche et du Passage de Lafourche à Alger.

Départ d'Alger à 8 heures du matin; arrivée au Passage de Lafourche à 11 heures du matin.

Départ du Passage de Lafourche à 3 heures de l'après-midi et arrivée à Alger à 6 heures du soir.

CONVOI SPECIAL.

Un convoi spécial partira d'Alger tous les samedi, à 4 heures de l'après-midi et reviendra lundi matin, partant du Passage à 7 heures du matin et arrivant à Alger à 10 heures du matin.

Il sera émis, tous les jours, comme suit, des billets pour aller et revenir:

Au Bayou des Allemands.............$1 25

Au Passage de Lafourche.............2 50

A. R. SEGER, vice-président

Magasin de Tapis.

22 RUE DE CHARTRES.

TAPIS—Assortiment complet en tous genres.

TOILE CIREE pour parquets de toutes les largeurs et qualités.

NATTES—300 rouleaux 4/4, 5/4 et 6/4, blanches, à carreaux et de fantaisie, récemment débarquées.

STORES—Tapis de table et de piano, ouïes en crin, baguettes d'escalier, descente de lit, devants de cheminée, nattes, toiles de dames et briquets pour tapis à mistion. Le tout à des prix excessivement réduits.

A. BROUSSEAU et Co.,
12 mars. 22, rue de Chartres.

PAPIERS PEINTS NOUVEAU

DELCROIX.

108—Rue de Chartres—108.

VIENT de recevoir par les derniers arrivages, plusieurs magnifiques envois de papiers peints comprenant tout ce qu'il y a de plus nouveau en dessins, et de plus frais en impressions.

La vente assortie est nouvellement reçue par cette maison offre aux acheteurs une variété complète de papiers peints de tous genres, depuis les papiers communs, à une couleur, jusqu'aux tentures de luxe, satinés, velours, dorés &c., &c. La nomenclature de toutes ces richesses, sortant des premières manufactures de papiers peints de France, ne dirait rien aux lecteurs et il vaut mieux les inviter à visiter l'entrepôt avant d'acheter ailleurs, plutôt que d'en publier un catalogue.

La maison DELCROIX profite de cette occasion pour annoncer qu'elle ne négligera rien pour justifier la vogue dont elle jouit, et qu'elle espère la mériter autant qu'elle pourra. DELCROIX, 108, rue de Chartres. 17av.

SUCRE de la Havane—Sucre jaune, brut et couronné, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34 Vieille Levée. 19juil

TABAC en feuille de la Havane—Quelques balles de très bons tabac pour capes et tripes, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée. 19juil

CIGARETTES—10 barils des marques favorites Messengero, Mis Cigarros, Espanola, &c. à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée. 19juil

AMANDES, à coque tendre, en magasin et à vendre par MORENO FRERES, No 34 Vieille Levée. 19juil

CIGARES DE LA HAVANE—Les soussignés offrent de vendre un excellent assortiment de cigares de la Havane garantis d'importation directe, de toutes les bonnes qualités, et comprenant en partie les marques de choix suivantes: Partagas, Figaro, Cervantes, Capricho, Escudos, Cabana, Ingenuidad, Nicotiana, Washington, El Sol, El Opmano, La Voz, Espanola, Cosmopolita, Filantropia, Puntualidad, Cruzado, St Richmond, &c., en magasin et à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 19juil

CIGARES de la Havane—En débarquement du brick Adams Gray et de la goëlette Wild Pigeon, venant de la Havane, un beau choix de cigares, à vendre par MORENO FRERES, 34, Vieille Levée. 19juil

POMMES DE TERRE ET OGNONS—100 barils 1re qualité, de Louisville, Mechanics et autres, en débarquement du bateau à vapeur Empire.

SOUR-KROUT—11 barils en débarquement du bateau à vapeur Empire, à vendre par DONNELLY, BEZZINA & Co, 19juil, 64, rue Tchoupitoulas

Apprenez l'anglais!!!

CEUX qui désirent acquérir habilement une connaissance correcte et pratique de cette langue en peu de temps, [illegible] LUNDIS [illegible] 14 mai—

GRAND EXPRES

De la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

UN exprès qui partira tous les jours est maintenant établi sur le chemin de fer des Opelousas, entre la Nlle-Orléans et le Bayou Lafourche, à raison de l'Exprès d'Adams [illegible]

Les diligences et voitures Exprès de Molière, Pour Thibodeaux, Houma, Tigerville, la Baie de Berwick, Pattersonville, Centreville, Franklin, la Nouvelle-Ibérie, St. Martinville, Washington et Opelousas.

Les espèces, les bijoux, les objets de valeur et toutes sortes de marchandises seront promptement transportés et délivrés. Les billets, les traites, les bordereaux, &c., seront perçus et les ordres remplis promptement.

Chaque Exprès est confié à des messagers spéciaux.

Toutes les marchandises et ordres de la Nouvelle-Orléans ou de l'intérieur, doivent être déposés au bureau avant 6 heures du soir, la veille du départ. Les lettres, paquets, &c., reçus au bureau de l'Exprès, No 120, rue la Vieille Levée, seront remplis sans délai.

L'Exprès part du bureau de MM. Adams & Co. No 60, rue du Camp, tous les jours à 7 heures du matin et part du "Franklin House", à Thibodeaux à 1 heure de l'après-midi et du Bayou Lafourche à 3 heures.

[illegible] STARR & JONES, Bureau No 60, rue du Camp.

LAGAY & LEBLANC,

36, rue de Chartres,

Importateurs de confections.

REÇU par le Calendar [illegible] à vendre à très bas prix. 7 juin

P. A. HEBRARD,

112, rue du Canal, près Royale,

IMPORTATEUR de Marchandises françaises, allemandes et américaines, offre tout son stock à des prix très réduits.

Il ouvrira ce moment 20 caisses toile d'Irlande à chemises, dont [illegible] P. A. HEBRARD, 112, Canal, près Royale. 28av

Bureau des Commissaires et Agents de la succession générale de John McDonogh.

Nouvelle-Orléans, 25 mai 1855.

AVIS est par le présent donné que les Commissaires et Agents recevront, à leur bureau, au coin des rues Camp et Natchez, des propositions pour louer, [illegible] WM F. SIBBOTT, Secrétaire.

A LOUER—Plusieurs nègres et négresses, au mois et par an. Il y a de bons artisans parmi ces nègres. Pour les conditions, s'adresser à M. Sibbott. 1juin—3m

A VENDRE

UNE belle portion de terre améliorée, située dans la paroisse St-Bernard, à environ quatre milles et demi au-dessous de la Nlle-Orléans, du même côté de la rivière, [illegible] 4 juil—1m

LOUISIANA HOTEL—BAIE ST LOUIS.

Le soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public que l'établissement ci-dessus est maintenant ouvert pour la saison. On y trouvera bonne table, confort et modicité de prix. A. COUDREAU.

F. MALLARD, 67 RUE ROYALE,

A en magasin un très beau choix de meubles de chambre à coucher en acajou et palissandre.

Il se charge de toutes espèces de travaux d'ébénisterie et tapisserie.

Il dessine en mains quelques pièces de tapis qu'il offre à des bas prix possible, voulant en faire [illegible]

Bois, planchers, galeries, parterres, le tout en place dans le plus bref délai.

Il se charge de l'enlèvement, du nettoyage et de l'entretien des tapis pendant l'été et prend aussi des meubles en magasin.

Véritable huile de COLZA sans aucun mélange toujours en magasin.

Dissolution de société.

La Société en commandite de A. Tamboury et Co, s'est dissoute d'un commun accord, à dater du 30 courant.

M. A. Tamboury reste seul chargé de la liquidation et continue le même genre d'affaires. A. TAMBOURY, LEON DECOURNAU, J. DUCOURNAU. 31mai

PORTER de première qualité, bouteille, marque Tennant, en bouteilles, à vendre par J. Y. DE EGANA, 47, rue Bienville. 3 mai

SALSEPAREILLE—31 balles, de Douane, pour l'exportation, reçues par la goëlette Red Fox, venant de Tampico, à vendre par J. Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville. 3mai

SUCRE—[illegible] la barque espagnole Paris, venant de la Havane, à vendre par JUAN Y. DE EGANA, No 47, rue Bienville. 3mai

VERMOUTH—35 caisses, Noilly & Co, en magasin et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier.

A SMITHS ET KIRCH de Verein et Locurtes—175 caisses, en débarquement du navire [illegible] et à vendre par SOSTHENE THOMAS, 9, rue Gravier. 19mai

HOTEL DES CHENES VERTS,

BILOXI, Miss.

MM. JNO. B. PRADAT [illegible] ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public, que l'Hotel des Chênes [illegible]

Prix: $2 par jour, $10 par semaine [illegible]

UNE DAME française [illegible] S'adresser à Mme DESHAN [illegible] rue Bourgogne.